

■ PENVÉNAN**La sécurité,
priorité des plaisanciers**

L'interdiction de stationner les remorques sur les parkings des ports a été rappelé lors de la réunion des plaisanciers.

Lors de l'assemblée générale de l'Amicale des plaisanciers de Penvénan (APP) à laquelle 45 personnes ont participé, il a d'abord été question de sécurité. Marion Le Ralec, présidente de l'association, a notamment rappelé l'importance du port des gilets et le respect de la vitesse de trois nœuds dans le port. En résumé « **il faut s'abstenir de faire des vagues dans la baie de Gouvermel et ce, d'autant plus que l'APP accueillera des kayakistes lors de la saison prochaine** ».

Autres points abordés : l'interdiction de stationner les remorques sur les parkings des ports et l'extension des mouillages de Buguelès, qui pourraient bien passer de 143 places à 180 d'ici 2 020 (autorisations administratives en cours). Du côté des finances, le

bilan est positif. Seule petite ombre au tableau : Jean Kiffer, président de la fédération **[FNPPSF]** qui a informé les plaisanciers des difficultés rencontrées pour le maintien du droit de pêche des plaisanciers, notamment en raison des aires marines protégées (zone de non-pêche pour tous, professionnels et plaisanciers) qui pourraient se multiplier sans l'action conjuguée de la fédération et de tous les élus des régions concernées.

Jean Le Graët, Claude Coutant et Jean-Pierre Murat qui se représentaient, ont été réélus au conseil d'administration. La présidente a clos l'assemblée en remettant un chèque de 200 € à Jean-Charles Guillou de la SNSM de Trévou-Tréguignec et en offrant le pot de l'amitié.